

Région de Bruxelles Capitale INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL SITE

Jardin du Roi

Bruxelles, Jardin du Roi

Statut juridique



Classé

ID

Urban: 99

Typologie

Parc

D`une superficie de 1,5 ha, les jardins du Roi s`étendent en pente douce depuis l'avenue Louise, entre la rue du Monastère et les avenues du Buisson et de Belle-Vue.

Le site fut sauvé de l'urbanisation par le roi Léopold II, qui le racheta le 16 septembre 1873 à une filiale de la Compagnie immobilière de Belgique. Le Roi entendait ainsi préserver le point de vue que l'on avait de l'avenue Louise sur les étangs d'Ixelles, en reliant ceux-ci au rond-point de l'avenue par une perspective monumentale. Le sculpteur Cliquet lui a rendu hommage en lui érigeant un buste sur le socle duquel on peut lire : « il créa ce jardin et en fit donation pour notre repos et notre joie ». Le parc est constitué en son centre d'une large pelouse de 35 m d'envergure. Des deux côtés, un parterre circulaire a été aménagé à la fin des années soixante.

Le jardin compte plusieurs platanes centenaires dans sa partie la plus élevée. Dans l'axe de la perspective voulue par Léopold II, un buste de Van der Straede a été installé en 1892. Un troisième buste, situé en contrebas, est dédié à Alphonse Renard, géologue belge mort à Ixelles en 1903. Les Jardins du Roi ont été cédés à l'Etat belge via la Donation Royale et appartiennent aujourd'hui à la Région bruxelloise.



